

Liste des mesures



À destination des
opérateurs et
formateurs

Code jaune



**Institut de la Formation
en cours de Carrière**

rue Dewez 14 – D218, 5000 NAMUR
www.ifc.cfwb.be / ifc@cfwb.be



Liste des mesures – Code jaune

Formateurs et opérateurs

Lorsque le risque de propagation du virus est faible (code jaune), les mesures décrites ci-dessous trouvent à s'appliquer. Elles ont été rédigées en concordance avec la [circulaire 7735](#).

Matériel requis

- Solution hydroalcoolique pour votre usage personnel
- Spray désinfectant pour surfaces
- Serviettes en papier
- Vos propres masques (au moins deux par journée de formation)

Avant la formation

- Dès votre arrivée sur le lieu de formation, veillez à respecter les distances de sécurité et les mesures sanitaires générales en vigueur. Le port du masque est obligatoire.
- Avant de rejoindre votre local de formation, lavez-vous les mains avec du savon ou de la solution hydroalcoolique.
- Dès que vous prenez possession du local de formation, veillez à l'aérer avant l'arrivée des participants.
- Si nécessaire, établissez un sens de circulation dans le local de formation. Si un sens est établi par l'établissement, veillez à son respect.
- Si vous disposez d'un support pédagogique à distribuer aux participants, après vous être désinfecté les mains, placez un exemplaire à chaque place qui sera occupée.
- Si le local et le mobilier le permettent, veillez à établir la plus grande distanciation physique possible entre les participants. Dans tous les cas, le port du masque est obligatoire.
- Assurez-vous que la porte de la salle de formation est bien ouverte pour accueillir les participants. Afin de limiter les contacts, assurez-vous d'être le seul à ouvrir/fermer la porte.

- Informez les participants des règles à respecter pendant la formation :
 - ↳ Les places assises et les heures de pauses sont fixes
 - ↳ Seuls les déplacements justifiés sont autorisés
 - ↳ Les participants utilisent leur propre matériel (stylo, feuille, ...)
 - ↳ Le partage du matériel est interdit (pour les formations qui nécessitent l'utilisation de matériel spécifique ou partagé : désinfection du matériel et des surfaces utilisées entre chaque utilisateur)
 - ↳ Le port du masque est obligatoire pour l'entièreté de la durée de la formation. La visière seule est interdite, sauf contre-indication médicale attestée.

Pendant la formation

- Lorsque les participants sont installés, procédez à un appel sur la base de la feuille de présence
 - ↳ En cas de présence du participant, indiquez-le par un et demandez s'il souhaite bénéficier d'un remboursement de ses frais de déplacement, à indiquer par un également.
 - ↳ En cas d'absence du participant, indiquez-le par un
 - ↳ Apposez votre signature à l'endroit réservé à cet effet sur la liste de présence.
- Pour les formations proposant des exercices pratiques nécessitant des déplacements, veillez à ce que les participants respectent la distanciation physique, ou les règles d'application dans le secteur de l'activité.
- Dans la mesure du possible, aérez le local toutes les 1h30.
- Ne dispensez pas plus de trois heures de formation sans interruption.

Après la formation

- Prévoyez un endroit où les participants peuvent déposer leur formulaire d'évaluation complété.
- En ce qui concerne le formulaire d'évaluation de la formation, après vous être désinfecté les mains, distribuez un exemplaire à chaque participant. Les participants déposent l'évaluation en quittant le local à l'endroit réservé à cet effet. Désinfectez-vous à nouveau les mains une fois l'ensemble des évaluations placées dans l'enveloppe *ad hoc*.
- Veillez à désinfecter les surfaces utilisées par les participants à l'aide de spray désinfectant amené par vos soins.

Accueil/Pause et Restauration

- Des courts moments de pause doivent être prévus, au minimum en milieu de matinée, et en milieu d'après-midi. Les heures de pauses sont fixes. Communiquez clairement la durée de la pause aux participants.
- Les repas se prennent dans le local de formation en essayant de limiter au maximum les déplacements ou dans un local permettant le respect des règles de distanciation sociale (1,5m) ou à l'extérieur si la météo le permet.
- Les services disponibles (cafétéria, fontaine à eau, repas) varient d'un lieu de formation à un autre. Si vous utilisez ces services, respectez les consignes propres au lieu de formation.
- Nous vous invitons à amener vos propres boissons. L'IFC ne peut garantir la mise à disposition par le lieu de formation de café/eau.

Mesures sanitaires en vigueur

- Respectez au maximum la distanciation sociale et évitez les contacts avec d'autres personnes
- Pour les groupes de plus de 50 participants, veillez au respect de la distance d'un mètre minimum entre chaque participant ou occupation d'une place sur deux
- Le port du masque est obligatoire dès l'instant où vous rentrez dans l'établissement accueillant. Veillez à une utilisation correcte de votre masque (couvrir le nez et la bouche, changement toutes les quatre heures ou lorsqu'il est mouillé)
- Si vous constatez qu'un participant ne porte pas de masque, ou ne le porte pas correctement, invitez-le à remédier à la situation. S'il refuse, vous devez lui demander de quitter la formation
- Le port de la visière seule est interdit, sauf contre-indication médicale attestée
- Lavez-vous les mains aussi fréquemment que possible et impérativement après chaque passage aux toilettes
- Aérez le plus possible le local de formation et au minimum une fois toutes les heures et demie
- Veillez à respecter les précautions suivantes :
 - ↳ Éternuez ou tousez en vous couvrant la bouche d'un mouchoir, ou à défaut, dans votre coude
 - ↳ Utilisez des mouchoirs en papier à usage unique
 - ↳ Saluez les participant.e.s sans contact physique

Maladie et Covid-19

Vous présentez des symptômes du Covid-19 avant votre venue en formation ?

- Si vous présentez des symptômes du Covid-19, restez chez vous et contactez immédiatement votre médecin traitant afin d'obtenir un diagnostic avant votre venue en formation. Adressez un justificatif à l'IFC si vous ne pouvez pas vous rendre à la formation.

Des symptômes du Covid-19 apparaissent au cours de la formation ?

- Si vous présentez des symptômes du Covid-19 lors de la formation, vous vous isolez, quittez immédiatement la formation en respectant scrupuleusement les mesures de distanciation physique et de protection individuelle et prenez contact avec votre médecin. En cas de test positif, vous en informez le plus rapidement possible l'IFC via l'adresse ifc@cfwb.be. En tout état de cause, adressez un justificatif d'absence à l'IFC.

Vous avez été en contact rapproché avec une personne atteinte du Covid-19 ou êtes vous-même testé positif ?

- Avertissez immédiatement l'IFC via l'adresse ifc@cfwb.be ou par téléphone au 081 / 83 03 10 et ne vous rendez pas à votre formation. Adressez un justificatif d'absence à l'IFC.

Quarantaine

- Si vous êtes placé en quarantaine, vous adressez une copie du certificat de quarantaine à l'IFC via l'adresse ifc@cfwb.be. Vous restez à votre domicile et ne vous rendez pas à la formation.

Bon à savoir

- Lors de la réservation des locaux, l'IFC enjoint les responsables à effectuer un nettoyage et une désinfection préalable afin que vous puissiez dispenser votre formation dans les meilleures conditions.
- Lors de la réservation des locaux, l'IFC a accordé une attention particulière au respect des distances de sécurité entre chaque participant, ainsi qu'au respect des dernières normes en vigueur.
- La présente check-list est réalisée sur la base de la circulaire 7735 que vous pourrez trouver à l'adresse http://enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=7990.

Nous contacter

- Pour toutes questions ou informations complémentaire, l'équipe de l'IFC est à votre service par téléphone (081 / 83 03 10) ou par e-mail (ifc@cfwb.be)